

**RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE
PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 2 AVRIL 2015**

Le Conseil d'École de Québriac s'est réuni le jeudi 2 avril à 18 h00, sous la présidence de Mme Lesueur, directrice de l'école.

Étaient invités:

- Le représentant de la commune et deux conseillers municipaux :

❖ Mr Chateaugiron, maire et Mr Boissier, Mme Lebreton : conseillers municipaux

- L'IEN :

❖ Mr Vinçot

- Le DDEN :

❖ Mme Duc-Maugé

- Les représentants élus des parents d'élèves :

❖ Mmes Vrot, Duperray, Le Pallec, Huet, Levrel, Colleter, Germain-Laurent ; Mrs Vidal, Cloitre, Marchand, Fontaine, Gillet .

- Les enseignants :

❖ Mmes Hervault, Allain, Bachelot, Vermelen, Hemme, Lesueur (directrice); Mr Chênais.

Excusés : Mmes Vermelen, Leseignoux, Vrot, Huet, Mrs Chateaugiron, Boissier, Vinçot, Gillet.

Secrétaire de séance : Mme Lesueur

L'ordre du jour est abordé comme il suit :

1. Exercice incendie
2. Sorties et projets prévus
3. Année scolaire 2015/2016 : prévisions d'effectifs
4. Point sur les TAP
5. Questions liées à la sécurité

RAPPEL des textes : (source éducol)

« Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école:

- 1° Vote le règlement intérieur de l'école;
- 2° Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire;
- 3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur:
 - a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;
 - b) L'utilisation des moyens alloués à l'école;
 - c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;
 - d) Les activités périscolaires;
 - e) La restauration scolaire;
 - f) L'hygiène scolaire;
 - g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
 - h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République. »

Mme Lebreton précise que les comptes-rendus de conseil d'école pourront désormais être mis en ligne sur le site de la mairie comme je l'avais demandé à plusieurs reprises.

Le périscolaire est sous la responsabilité de la mairie et en cas de problèmes ou suggestions, il faut contacter **Christelle Rouault au 06 18 98 33 96**. Le temps scolaire est sous ma responsabilité.

Point n° 1 : Exercice incendie

Il a été réalisé le vendredi 27 mars au matin à 11h35. Pour ce deuxième exercice, l'ensemble de l'équipe enseignante et des élèves n'avait pas été prévenu. Des issues de secours ont été bloquées volontairement. Les portes obstruées ont été celles : des CM2 (d'où une évacuation par mon bureau), des CE1 (évacuation par la classe des CP), des GS (MS et GS sont donc sortis dans la petite cour à l'arrière de l'école) et celle de la salle de motricité (les PS sont sortis dans cette même petite cour). Aucun problème ni mouvement de panique ne sont à signaler.

L'alarme s'est faite entendre dans l'ensemble des classes. La dernière personne à être sortie a mis 1min18 (classe des PS), ce qui est satisfaisant.

Point n°2 : Sorties et projets

Depuis le dernier conseil d'école, les élèves de l'école sont allés au cinéma :

Les maternelles et les élèves des classes de Géraldine (CP) et Céline (CE1) ont vu le film d'animation : *De la neige pour Noël*, le mercredi 17 décembre. Les élèves des classes de Laëtitia (CE1/CE2), Audrey (CM1) et François-Xavier (CM2) ont assisté à

la séance *Souvenir de Marni* le 27 février.

Les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 se rendront à la forêt de La Rochetin (de 12h15 à 16h30). Les séances ont été reportées : celle du 31 mars (avec les CE1/ CE1-CE2) au 19 mai et celle du 2 avril (avec les CM1 et CM2) au 21 mai.

Les MS/GS et CP participeront à 6 séances d'escrime avec Mr Vialle tous les lundis du 27 avril au 8 juin pour les CP et tous les jeudis du 30 avril au 4 juin pour les MS/GS (**sous réserve de l'accord de l'Inspecteur**). N.B : Depuis la réunion, nous avons reçu une réponse négative de la part de l'Inspecteur : « Activité non conforme à l'âge des élèves ».

Les maternelles se rendront aux jardins de Brocéliande le mardi 30 juin de 8h45 à 15h45. Une visite libre (pour tous les enfants) ainsi qu'une animation sur les 5 sens est prévue pour les MS/GS. Ils participeront à une rando ludique du Bois des Ludes le jeudi 11 juin (matin).

Les classes de Laëtitia, Audrey et François-Xavier iront à Brocéliande le 22 juin. Ils partiront à 9h20 et seront de retour à l'école vers 18h00.

Les CP et CE1 bénéficient d'un créneau à la piscine de Combourg chaque vendredi de 14h30 à 15h15 du 27 mars au 19 juin.

Nous accueillerons le bus « insectobus » à la salle polyvalente le lundi 4 mai pour les classes de CE1 au CM2. Il y aura 2 classes le matin et 2 l'après-midi.

Le financement de ces sorties est assuré par l'APE (avec une participation de l'USEP pour les séances d'escrime). Le financement du transport est assuré par la mairie.

Les CM2 seront accueillis au collège le mercredi 13 mai. Le photographe sera présent à l'école le vendredi 22 mai.

Question d'un parent : « C'est avec grand regret et étonnement que nous constatons que l'école de Québriac n'a participé à aucun des événements de la semaine de l'enfance (contrairement aux communes qui nous entourent). Il s'agit des concerts, ateliers manuels, contes et spectacles de qualité. Nous aimerions que cela soit discuté et si possible revu, car il est vraiment dommage que nos enfants ne puissent pas profiter de ces activités qui ouvrent les horizons et qui stimulent l'imagination de l'enfant. Nous savons la difficulté pour l'Association des Parents d'Élèves de trouver des financements, là c'est gratuit ! »

Mme Lebreton ajoute qu'elle connaît bien les événements de la semaine de l'enfance car elle a travaillé au sein du syndicat qui s'occupe de l'organisation. Elle précise qu'il est dommage de ne pas y participer car la commune de Québriac participe au financement du SIVU anim'6.

L'équipe enseignante a déjà participé à la semaine de l'enfance à deux reprises. La seconde fois, nous avons été satisfaits. En revanche, la première fois, le spectacle « *Perline, la petite goutte d'eau* » avait été décevant. Ce n'est pas parce qu'une animation est gratuite et que les autres écoles d'anim'6 décident de s'y rendre que les

enseignants ont le devoir d'y amener leurs élèves. Il faut que nous y trouvions un intérêt pédagogique. Nous y retournerons lorsque le thème proposé correspondra à nos attentes.

Point n°3 : Année 2015/2016 prévisions d'effectifs (à ce jour)

	Montées pédagogiques	Inscriptions	Maintiens	Déménagements/ changement d'école	Total
TPS		En attente			
PS	5	6			11
MS	20			1 ?	19
GS	12				12
maternelle					42
CP	20			2 enfants jumeaux (la famille déménage à Rennes à Pâques)	18
CE1	23			1	22
CE2	29			1 ?(inscription à Tinténiac car les parents y habitent)	28
CM1	14				14
CM2	26				26
élémentaire					108
					150

Actuellement il y a 177 élèves. Par rapport à mes prévisions d'effectifs de novembre, nous attendions 12 élèves de plus.

Je propose que nous attendions juin pour déterminer le nombre d'élèves à accueillir en TPS sachant que tous les élèves de PS ne sont pas nécessairement inscrits à ce jour. Mr Fontaine précise qu'il ne faut peut-être pas attendre la fin de l'année pour déterminer le nombre de TPS qui seront accueillis car certains parents ont besoin de s'organiser à l'avance et risquent de mettre leur enfant dans le privé. Je vais donc relancer Mr Gendrot (secrétaire de mairie) au plus vite afin qu'il contacte les familles susceptibles d'inscrire leur enfant en PS et que nous puissions être fixés rapidement sur le nombre de TPS qui pourraient être accueilli.

Point n°4 : Suivi des TAP

Point sur les activités proposées : cf compte-rendu du comité de pilotage (transmis à chaque invité).

« Des CM2 disent faire des jeux seuls ou ne rien faire de spécial pendant certains temps de TAP avec une seule surveillance de l'adulte. Cela s'apparente à de la garderie pendant 1h30! Qu'en est-il vraiment? »

Réponse de Mme Lebreton : « Quand les élèves jouent seuls c'est qu'ils ne veulent pas participer aux activités proposées par les encadrantes. Alors ils ont l'autorisation de jouer dans leur coin, à condition de ne pas déranger le reste du groupe. Généralement, les encadrantes essaient de faire une activité ciblée en début de semaine et en fin de

semaine c'est plus ludique, détente (jeux dans la cour par exemple). Il faut noter qu'il est difficile d'organiser des activités et de bien les mener quand certains enfants perturbent le groupe. L'exclusion des élèves perturbateurs est bien envisagée, comme le prévoit le règlement des TAP. »

« Sinon l'argent donné par l'Etat et autres est-il renouvelé pour l'an prochain? Les TAP seront-ils payants ? Sachant que, si tel est le cas, des familles risquent de partir vers le privé qui fonctionnera à 4 jours l'an prochain. »

Réponse de Mme Lebreton : « Les subventions de l'état sont bien renouvelées pour l'année prochaine. Il n'est pas prévu de faire payer les TAP à la rentrée scolaire prochaine. Il faudra continuer à faire attention à nos dépenses. Pour l'instant nous avons une baisse des effectifs et certaines écoles privées sont à la semaine à 4 jours. »

Mr Fontaine prétend que si les subventions accordées aux enfants qui partent dans le privé à Tinténiac étaient supprimées, il y aurait davantage d'argent pour les TAP. Il demande le coût moyen d'un intervenant et souhaiterait qu'il y ait plus de sport pour les CM2. Il s'interroge aussi sur la subvention accordée par l'état.

Voici les données transmises dans le compte rendu du dernier comité de pilotage :

	2014	2015	2016	2017
Etat	90 €	90 €	90 €	90 €
Conseil général	50 €	25 €	25 €	
TOTAL	140 €	115 €	115 €	90 €

Mme Le Pallec s'interroge sur le budget et demande s'il est dépassé. Mme Lebreton précise qu'il faut attendre une année scolaire pleine pour évaluer le budget pour pouvoir s'adapter et que l'essentiel est que les enfants soient bien encadrés.

Elle annonce qu'un questionnaire de bilan sur la réforme des rythmes scolaires va être adressé aux familles. Elle demande à ce qu'il y ait 3 ou 4 personnes qui se réunissent pour constituer ce questionnaire (elle – même, 1 membre du comité de pilotage, 1 enseignant et 1 parent d'élèves). Il sera ensuite validé en comité de pilotage en mai avant d'être diffusé aux familles.

Une réunion publique concernant les TAP est demandée par plusieurs parents élus avant la fin de l'année et plus tôt que celui de l'année dernière.

Point n° 5 : Questions liées à la sécurité

« Facebook: L'APE aurait inscrit l'école sur facebook. Des photos des enfants peuvent être diffusées, il serait peut être utile de demander une autorisation aux parents? Une autorisation est demandée en début d'année mais facebook, c'est encore autre chose. »

Nous n'étions pas informés de l'inscription de l'école sur ce site et de la diffusion de photos d'enfants. Je vais contacter Mr Chapa afin de savoir si des photos ont été publiées et de quels types de photos il s'agit. Si cela est le cas, il faudrait, pour chaque photo que l'APE demande l'accord écrit des parents.(cf articles 226-1 à 226-8 du Code

civil)

Mr Fontaine : « J'ai eu une demande de la part de parents qui s'inquiétaient du nombre d'accidents à l'école cette année, nécessitant l'appel des pompiers. Quelles actions sont entreprises pour éviter les risques potentiels comme cette semaine ? »

Les deux accidents qui ont nécessités l'appel des pompiers se sont produits sur un temps périscolaire. Le 1^{er} accident concernait un élève qui avait violemment cogné sa tête contre le grillage (temps de la cantine). Le second s'est produit lundi dernier sur le temps de TAP. Un élève s'est coincé la tête entre le poteau et le local à vélos. Sachez que j'ai alerté le maire sur le caractère dangereux de cet endroit et qu'une planche a été installée aujourd'hui afin de ne pas y accéder.

Sur le temps scolaire nous utilisons 4 cours différentes pour les récréations afin d'éviter au maximum les accidents et aucun n'a eu lieu cette année. Depuis le retour des vacances, la classe des TPS/MS/GS et celle des MS/GS ne vont pas dans la même cour pour des raisons de sécurité. Les élèves des cycles 2 et 3 sont séparés et l'accueil des enfants de cycle 2 se fait dans la classe le matin. Les accidents ne peuvent malheureusement pas toujours être évités que ce soit sur le temps scolaire ou non. On ne peut pas toujours anticiper les chutes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.
À Québriac, le jeudi 2 avril

La directrice et secrétaire de séance, P. Lesueur

Copie transmise à :

- Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation nationale
- Monsieur le Maire de Québriac et les adjoints aux affaires scolaires
- Mesdames et Messieurs les représentants élus des parents d'élèves
- Monsieur le Délégué départemental de l'Éducation nationale
- Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les membres de l'équipe enseignante